



Mouvement intra académique 2020 des Psychologues de l'Éducation Nationale EDA

Qui y participe ?

Tous les PsyEN EDA qui n'ont pas de poste à titre définitif :

- Les PsyEN EDA titulaires ou stagiaires nommés dans l'académie de Rennes suite à la phase inter académique
- Les PsyEN EDA arrivant dans l'académie
- Les PsyEN EDA avec mesure de carte scolaire (fermeture de poste)
- Les PsyEN EDA réintégrant leur poste (après congé de longue durée, fin de mise à disposition).

Tous les PsyEN EDA qui souhaitent changer de poste dans l'académie.

A l'issue du mouvement, tous les titulaires de l'académie auront une affectation à titre définitif.

Comment participer ?

Consulter le guide du mouvement intra académique des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale rentrée 2020 de l'académie de Rennes.

- Pour ceux qui entrent dans l'académie, en se connectant sur <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam> via leur académie actuelle.
- Pour ceux qui sont déjà dans l'académie de Rennes, en se connectant sur <http://www.ac-rennes.fr>, rubrique personnels, puis mobilité des personnels.

Quand ?

Du 18 mars 12h au 01 avril 14h

Formulation des vœux :

Vous pouvez émettre jusqu'à 30 vœux.

- **Vœu sur un poste précis, par établissement : Il s'agit de choisir une circonscription, avec cette année la possibilité de choisir une école de rattachement dans le menu déroulant.**

- Attention, la commune dans laquelle sont implantés les locaux des IEN ne correspondant pas toujours aux communes dans lesquelles se trouvent les écoles de rattachement.
 - Le vœu d'une circonscription couvre toutes les écoles de rattachement de la circonscription ; le choix de l'école de rattachement se fait dans le menu déroulant.
 - Pour obtenir une autre affectation sur votre circonscription actuelle, il faut formuler un vœu sur cette même circonscription via SIAM, puis préciser l'école souhaitée dans le menu déroulant.
 - Ce type de vœu ne permet pas d'avoir des bonifications.
- **Vœu par commune : Il couvre tous les postes de la commune, soit toutes les circonscriptions dont les locaux sont dans la commune.**
 - La plupart des communes ne correspondent pas à des circonscriptions.
 - Certaines communes sont le siège de plusieurs circonscriptions (Brest, Lorient, Questembert, Quimper, Rennes, etc.)... Le vœu commune ciblera tous les postes de la commune.
 - Ce type de vœu permet d'avoir des bonifications.
 - **Vœu par département : Il couvre toutes les circonscriptions du département.**
 - Ce type de vœu permet d'avoir des bonifications.
 - **SPEA : postes à profil particulier (formation particulière):**
Les conditions sont indiquées sur SIAM

N'hésitez pas à remplir et à nous faire parvenir la fiche de suivi syndical mouvement intra académique 2020 des Psychologues de l'Education Nationale EDA à l'adresse suivante :

psyen.rennes@fsu.fr

Cette adresse vous permet de contacter

- vos élues PsyEN EDA et EDO de l'académie de Rennes
- vos sections départementales SNUipp (22, 29, 35, 56)
- votre section académique SNES (Bretagne)

Permanence au SNUipp56 le **mardi après-midi** au **02 97 21 03 41**

Cette permanence est suspendue durant le confinement.

Merci d'utiliser la messagerie en indiquant votre numéro de téléphone pour que nous puissions vous contacter.

Retrouvez plus d'informations sur le site <http://psyen.fsu.fr>

Les commissaires paritaires des Psychologues de l'Education Nationale
SNUipp-FSU SNES-FSU,

Laurie-Anne ALLEMAND
Solenne OGIER

Delphine GUERIN
Nathalie PELLETIER

Sylvie LE GOFF
Estelle QUILLIVIC